

COMMUNE DE MENTHON SAINT BERNARD

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 SEPTEMBRE 2021

- 1- Chemin de la Savaux : cession de parcelles de terrain à la Commune
Dans le cadre de l'aménagement du Chemin de la Savaux , les propriétaires concernés avaient en août 2010 accepter de céder gratuitement à la Commune un ensemble de parcelles permettant le passage d'une conduite d'eau potable, la mise en souterrain des réseaux électriques et France télécom ainsi que la création d'un éclairage public. Ces promesses de cession avaient été transmises le 28 février 2011 au notaire chargé de la rédaction des actes. A la suite de nombreuses relances de la part de la Commune, pour la rédaction de ces actes, l'étude notariale a demandé à la Commune le 04 août 2021, une nouvelle délibération du Conseil Municipal autorisant M. le Maire à signer ces actes. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ces actes.

- 2- Route des Côtes, lieu-dit Clos Chevallier : échange de terrain avec les consorts Barrucand.
Pour permettre la création d'un trottoir Route des Côtes, les consorts Barrucand avaient donné leur accord le 08 nov. 1993 pour un échange de terrain à intervenir avec la Commune. Il apparaît qu'à ce jour, l'aménagement a été réalisé mais que l'échange sans soulte n'a pas été régularisé. Le Conseil Municipal prend acte de cette situation et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet échange de terrain.

- 3- Budget principal 2021 : décision modificative n° 1
Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget principal 2021.
 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses : + 50.000 € (dépenses liées au Syane = syndicat d'électricité)
 - - 50.000 € (dépenses imprévues)
 - Section d'investissement :
 - Dépenses : + 60.000 € (reprise Informatique Mairie + équipement des 2 écoles)
 - + 20.000 € (plantations Route des Côtes)
 - + 20.000 € (reprise éclairage extérieur du château)
 - Recettes : + 100.000 € (emprunt)

- 4- SYANE : décompte définitif des travaux du Chemin des Trappes
Le Conseil Municipal adopte le décompte définitif des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du Chemin des Trappes et réfection de l'éclairage public.
Montant total des travaux et études : 144.918,44 €
Participation du SYANE : 48.254,53 €
Participation de la Commune : 96.663,92 €(+ frais administratifs = 4.347,55 €)

- 5- SYANE : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (Route des Moulins) :
Le Conseil Municipal autorise le transfert de la convention d'occupation du domaine public au nouveau délégataire
- 6- SYANE : Eclairage extérieur et mise en valeur du château.
Depuis 1060 (année du rattachement de la Savoie à la France), la Commune a pris en charge la mise en valeur du château de Menthon en intégrant le dispositif dans l'éclairage public.
Le SYANE a proposé à la Commune d'engager une réfection des installations par changement de l'appareillage pour d'une part diminuer le nombre de points lumineux et d'autre part entraîner une diminution de la consommation électrique de plus de 60 %.
Le montant total des travaux est estimé à 73.018,08 € TTC financé par :
- Participation du SYANE = 26.654,97 €
- Participation de la Commune = 47.363,11 € (+ 2.190,54 € = frais administratifs)

Le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux qui devrait être engagé au cours de l'automne – hiver 2021-22.
- 7- Recours de la SCI Crêt Geai contre l'arrêté de refus de permis de construire 074 176 21X 0001.
Le Conseil Municipal prend acte de ce recours et confie la défense des intérêts de la Commune au cabinet Racine, avocats au barreau de Lyon.

=====

Affiché le 08 septembre 2021

Le Maire ,
Antoine de MENTHON